
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1854.

RÉUNION DES FAUBOURGS A LA VILLE DE BRUXELLES ⁽¹⁾.

(Pétitions déposées sur le bureau de la Chambre des Représentants . du 25 au 29 avril 1854.)



RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. **DAVID**.

MESSIEURS,

La question de l'annexion des communes suburbaines à la ville de Bruxelles touche à des intérêts nombreux, importants et nationaux ; il n'est donc pas étonnant qu'au moment où cette grave question doit recevoir une solution devant le pouvoir législatif, les adversaires comme les partisans de cette mesure s'émeuvent et soumettent à la Chambre des Représentants, les uns les causes de leurs craintes et de leur résistance, et les autres les motifs de leur adhésion. Le pétitionnement hostile à l'incorporation, qui, à chacune des phases de cette question, avait été si imposant de la part des communes intéressées, grandit au fur et à mesure que le moment solennel de l'arrêt législatif approche ; les partisans de l'agrandissement de Bruxelles, de leur côté, ne restent point inactifs et emploient, eux aussi, le moyen constitutionnel du pétitionnement pour obtenir la réalisation de leurs vœux.

344 pétitions demandant le rejet de la proposition de réunion et 4 pétition réclamant l'adoption de cette mesure, ont été analysées dans le premier rapport de la section centrale ; mais, depuis la distribution de ce document, le pétitionnement, loin de se ralentir, a pris au contraire un développement tel, qu'un travail nouveau, résumant le contenu des nombreuses requêtes adressées à la Chambre a été

(1) Projet de loi, n° 176.

Rapport, n° 220.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DE BROUCKERE, DAVID, LAUBRY, PRÉVINAIRE, DE STEENHAULT et THIÉFRY.

demandé à la section centrale. Voici, Messieurs, l'analyse des pétitions déposées sur le bureau de la Chambre du 25 au 29 avril :

1° Par 282 pétitions de Schaerbeek,

Un grand nombre de chefs de famille de Schaerbeek protestent vivement contre la réunion des faubourgs à la ville ; ils se fondent sur des droits acquis , sur la loi et l'esprit de la Constitution, sur l'opposition unanime des faubourgs , sur l'injustice qu'il y aurait à imposer des charges accablantes, l'octroi entre autres, contre leur gré, aux habitants des faubourgs, sur le danger de détruire l'élément communal et de donner à Bruxelles une importance exagérée , en disproportion avec la population du royaume entier. et sur beaucoup d'autres considérations encore.

2° Par 252 pétitions de Saint-Josse-ten-Noode,

Un grand nombre de chefs de famille de Saint-Josse-ten-Noode s'opposent à la réunion, parce qu'il serait injuste de leur enlever leur position actuelle, qui est un droit acquis, dans l'unique but d'étendre la juridiction de la ville, pour satisfaire à l'ambition de ses administrateurs ;

Parce que la mesure proposée ruinerait leurs diverses industries et leur commerce, qui ne peuvent s'exercer sous le régime de l'octroi ;

Parce que l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles n'est qu'un prétexte pour justifier le projet de spoliation dont les populations suburbaines sont menacées ;

Et enfin parce que l'unité administrative aurait les plus déplorables résultats au point de vue politique et sous le rapport des intérêts matériels.

3° Par 4 pétitions d'Ixelles,

465 habitants d'Ixelles protestent énergiquement contre l'incorporation des communes suburbaines ; ils font valoir les motifs développés dans les pétitions n° 1 ci-dessus.

4° Par 2 pétitions de Bruxelles.

20 industriels et négociants, dans divers quartiers de Bruxelles, protestent contre l'annexion ; ils craignent que la ville ne soit entraînée dans des dépenses considérables pour bâtir des édifices, élever des monuments, tracer des rues, et que l'on ne sache où prendre l'argent pour les payer ; si le nouveau mur d'enceinte de 4 lieues de pourtour et le boulevard sont construits, les habitants de la ville sont menacés de ne jamais être délivrés de l'octroi qui les écrase, détruit l'industrie et entrave le commerce en général.

S'appuyant sur un passage d'un rapport inséré au compte rendu de la séance du conseil communal de Bruxelles, du 10 septembre 1853, qui dit « qu'il est évident maintenant que toutes les agglomérations qui constituent la capitale se déplacent rapidement vers l'Est, » ils ont les plus vives inquiétudes quant à la perte de valeur que subiront les propriétés bâties du bas de la ville.

5° Par une pétition de Molenbeek-Saint-Jean,

9 habitants de Molenbeek-Saint-Jean s'opposent à la réunion, parce que l'on veut faire de Bruxelles une copie de Paris : parce que l'idée de centralisation n'existe

pas dans les libres mœurs flamandes ; parce que l'injustice de traiter les affaires administratives en français seulement, au milieu d'une population qui déjà se compose d'une forte majorité de Flamands, serait aggravée si les communes suburbaines, presque entièrement flamandes, étaient soumises à la juridiction de Bruxelles.

Les pétitionnaires demandent que les publications administratives se fassent en flamand et en français et que des mesures soient prises pour que le flamand soit enseigné dans les écoles communales de Bruxelles.

6° par 1 mémoire de Verviers,

Le sieur G. Clermont, de Verviers, adhère à l'opposition des communes suburbaines contre leur annexion à la ville de Bruxelles; il cite l'Angleterre, où les villes, en prenant de l'extension, opèrent l'incorporation de beaucoup de communes à la grande satisfaction de celles-ci, parce qu'aucun préjudice ne leur est causé et qu'aucune restriction n'est apportée à leur liberté ni à leur sphère d'activité. Le pétitionnaire s'élève avec force contre le maintien de la monstrueuse (*sic*) douane de l'octroi; il donne une quantité d'arguments en faveur de sa suppression, qu'il a puisés dans les rapports faits à M. le Ministre de l'Intérieur par une commission présidée par M. de Brouckere, aujourd'hui bourgmestre de Bruxelles, et dans les travaux d'un grand nombre d'économistes et d'hommes d'État distingués de toutes les époques. Il demande, en outre, la suppression des cotisations personnelles, de l'impôt du sel et des rétributions de place sur les marchés pour la vente des denrées alimentaires.

Il indique les moyens de remplacer ces diverses charges et propose la création d'un impôt de 15 millions de francs sur le revenu, l'organisation des assurances générales et obligatoires, au profit de l'État, et une augmentation des droits d'accises et de douanes pour une somme de 4 à 5 millions de francs.

7° Par 6 pétitions de Bruxelles,

27 négociants, marchands, fabricants, industriels et autres habitants de Bruxelles, protestent énergiquement contre l'annexion, parce que cette mesure, loin d'amener l'abolition de l'octroi, tend, au contraire, à la rendre sinon impossible, au moins très-difficile pour l'avenir.

8° Par 1,540 pétitions de Saint-Josse-ten-Noode,

Une très-grande quantité d'habitants de cette commune protestent contre l'annexion, pour les raisons articulées dans la pétition n° 2 ci-dessus.

9° Par 15 pétitions de Bruxelles,

105 négociants, marchands, fabricants, industriels et autres habitants de la ville protestent contre l'annexion, par les considérations développées dans la pétition n° 6° ci-dessus.

10° Par 2 pétitions de Molenbeck-Saint-Jean,

18 habitants de cette commune s'opposent énergiquement à l'annexion, par les raisons données dans les pétitions n° 1 ci-dessus.

11° Par 168 pétitions de Schaerbeck,

Un très-grand nombre d'habitants de cette commune rejettent l'annexion pour les causes déduites dans les pétitions n° 1 ci-dessus.

12° Par 8 pétitions du bas-Ixelles, Boendael et Tenbosch,

592 habitants, chefs de famille, de ces hameaux, en se référant à une pétition par laquelle ils protestaient, le 16 juin 1853, devant le conseil provincial contre l'annexion, réitérent leur demande de voir constituer ces trois localités en commune distincte; les considérations qu'ils font valoir, ont beaucoup d'importance; en voici le résumé.

1° L'incorporation doit s'arrêter là où la nécessité cesse: or, la ville de Bruxelles peut s'agrandir convenablement sans s'adjoindre des parties rurales.

2° L'adjonction totale ou partielle du territoire rural serait onéreuse à la ville, en même temps qu'elle enlèverait aux habitants du bas-Ixelles, de Boendael et de Tenbosch, les avantages dont ils jouissent et cela sans compensation aucune.

3° L'intérêt bien entendu des habitants de ces trois localités exige la formation d'une commune distincte.

4° La nouvelle commune réunirait toutes les conditions de vitalité; elle posséderait les moyens de pourvoir aux besoins des divers services publics, sans aggraver les charges actuelles des habitants.

Par une délibération du 16 juillet 1853, le conseil communal d'Ixelles a reconnu ces motifs fondés. La commission du conseil provincial, chargée du projet d'agrandissement de Bruxelles, a été d'avis qu'il convenait d'avoir égard à la demande, et elle a proposé d'ériger le bas-Ixelles, Boendael et Tenbosch en commune distincte. (Rapport du conseiller provincial de Binckum, du 27 juillet 1853.)

Il est vrai de dire que le conseil provincial a implicitement rejeté l'idée de former une commune séparée, en adoptant le nouveau projet d'incorporation arrêté par le conseil communal de Bruxelles, le 10 septembre 1853.

Si l'érection de la nouvelle commune était décidée, il conviendrait de suivre, pour sa délimitation, le plan remis lors de l'enquête tenue au gouvernement provincial, le 11 juillet 1853.

Les membres présents à la séance de la section centrale pensent que l'on peut laisser le bas-Ixelles, Tenbosch et Boendael en dehors de la nouvelle enceinte de Bruxelles, sans se prononcer sur la nécessité de suivre exactement les limites, vers la ville, du plan présenté par les pétitionnaires.

A ce jour, 29 avril 1854, la Chambre a reçu ensemble 2,823 pétitions hostiles à la réunion, y compris 344 pétitions analysées dans le premier rapport de la section centrale.

Pétitions demandant l'annexion.

Par 52 pétitions,

539 habitants de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Anderlecht, Molenbeek, Schaerbeck, Saint-Gilles, Laeken, Cureghem, Etterbeek, Kockelberg, parmi lesquels 65 propriétaires au Quartier-Léopold et 13 à Bruxelles, réclament l'incorporation des faubourgs, par les considérations suivantes :

Le conseil provincial l'a appuyée de son vote dans sa session extraordinaire du

mois de novembre 1833, non-seulement au point de vue des localités intéressées, mais encore et surtout au point de vue de notre grandeur nationale ; les Chambres Législatives ont exprimé, par les rapports des sections, un vœu presque unanime, à propos de l'incorporation du Quartier-Léopold, en faveur de l'annexion des faubourgs.

Par l'adoption de la mesure, Bruxelles deviendra une des plus belles capitales de l'Europe ; l'anomalie de voir une ville de 150,000 âmes, entourée de six autres villes, bientôt aussi populeuses qu'elle, cessera ; le principe de la réunion est depuis longtemps populaire en Belgique, il faut à la Belgique une capitale grande et imposante par sa nombreuse population, la splendeur de ses édifices et les grands travaux d'utilité publique.

La section centrale vous propose, Messieurs, de déposer toutes ces pétitions sur le bureau de la Chambre pendant la discussion, et de les renvoyer ensuite au Ministre de l'Intérieur.

Le Rapporteur,

DAVID.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.
